AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1800
FR0004110310-FS0867

8 novembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ESI GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2023, complété par un courrier reçu le 7 novembre, la société Briarwood Chase Management LLC[1] (c/o Cogency Global Inc. 850 New Burton Road Suite 201, Dover, DE 19904, Delaware, Etats-Unis), agissant pour le compte du fonds Briarwood Capital Partners LP, a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 novembre 2023, les seuils de 10% du capital et 5% du capital et des droits de vote de la société ESI GROUP et ne plus détenir aucune action ESI GROUP.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ESI GROUP hors marché au profit de la société Keysight Technologies[2].

[1] Contrôlée par M. Aalap Mahadevia. La société Briarwood Chase Management LLC agit indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Cf. notamment communiqué de la société ESI GROUP du 22 septembre 2023.